



Commune de Rochefort

(Neuchâtel)

Administration communale
Place du Collège 4
CH - 2019 Rochefort

Tél. 032 / 855 11 19

commune.rochefort@ne.ch
www.rochefort.ch

CCP 20 - 1486 - 3

Information à l'attention des administrés et propriétaires d'immeubles sis sur le territoire de la commune de Rochefort

Rochefort, novembre 2024

N/réf. : CC/NM _ 6150

Service de déneigement

Madame, Monsieur,

La saison hivernale approchant à grands pas, le Conseil communal tient par ces lignes à rappeler à tous les administrés et propriétaires certains éléments et règles en lien avec le service de déneigement, à savoir :

- 1. Les routes, chemins et places communaux sont déneigés en priorité. Les routes, chemins et places privés sont quant à eux dégagés à bien plaisir, en fonction de la disponibilité de nos véhicules. Aucune garantie quant à l'heure de passage ne peut de ce fait être donnée.**
- 2. Le déneigement des trottoirs incombant à la Commune est effectué dans le cadre des « finitions » intervenant au terme des travaux de déneigement, ce en fonction des ressources à disposition (collaborateurs, véhicules et machines).**
- 3. Tout propriétaire doit accepter sur son terrain la neige provenant du déneigement de la route et/ou du trottoir, ainsi ne pas relancer celle-ci sur la voie publique.**
- 4. Aucun frais pour des dégâts dus au déneigement ne sera pris en charge par la commune si la responsabilité de notre service n'est pas engagée. Ainsi, tout obstacle potentiel (bordure, arbuste, accotements, végétalisation, regards défectueux, autres) situé sur domaine privé doit impérativement être signalé par un piquet/jalon bien visible.**
- 5. Si des branches ou autres obstacles empiètent sur le gabarit de la route, du chemin ou de la place privés, ceux-ci ne seront plus déneigés.**
- 6. Toutes les réclamations en lien avec le service de déneigement sont à adresser, par écrit et sans délai, au Conseil communal, Place du Collège 4, à 2019 Rochefort.**

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente et, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Conseil communal Rochefort